

Taxe sur le bois d'oeuvre

Le marché du bois de sciage des Maritimes approvisionné par les propriétaires de boisés privés qui sont au nombre de 66 000 est évidemment menacé par des importations intérieures moins chères. Pour exprimer mon inquiétude au premier ministre (M. Mulroney), j'ai écrit ceci:

Le gouvernement du Canada est conscient des difficultés de la région de l'Atlantique sur les plans de l'économie et de la création d'emploi et il a pris l'initiative de mettre sur pied des programmes et des politiques pour aider le Nouveau-Brunswick et les autres provinces de l'Atlantique à réaliser plus complètement leur potentiel.

Cependant, ce n'est pas en plaçant notre industrie du bois d'oeuvre dans une position où elle perd un avantage concurrentiel et en lui imposant ainsi des fermetures d'entreprises et une augmentation du chômage qu'on assure le progrès économique promis par le gouvernement.

À mon avis, des milliers d'emplois dans les Maritimes dépendent d'une industrie du bois d'oeuvre prospère et compétitive. Nous devons nous assurer que nous mettons en place des programmes qui ne vont pas faire diminuer les emplois mais les augmenter. La perte d'une position concurrentielle et le maintien des différences régionales ne sont pas acceptables.

● (1850)

Le comité sénatorial a demandé la révision du projet de loi C-37. Le comité législatif qui a étudié ce projet de loi l'a également demandée. Un grand nombre de dispositions dans le protocole d'entente autorisaient le gouvernement à négocier actuellement avec son homologue américain. Je voudrais parler brièvement de certaines des mesures qui se trouvent dans ce protocole d'entente sous la rubrique «mesures de remplacement».

Le gouvernement du Canada peut réduire ou supprimer le droit à l'exportation à cause de l'augmentation des droits de coupe ou autres imposés par les provinces aux producteurs de bois d'oeuvre. Le gouvernement du Canada et celui des États-Unis se consulteront deux fois par an et plus fréquemment à la demande de l'un ou l'autre gouvernement à propos de toute question concernant cette entente, et six mois après la date d'entrée en vigueur de cette entente, les deux gouvernements se consulteront à propos de l'échange d'information aux termes de cette entente. La date du protocole d'entente, madame la Présidente, est fixée au 30 décembre.

Il devient tout à fait manifeste que le gouvernement est en mesure de renégocier cette entente. À mon avis, les provinces Maritimes devraient maintenant exercer des pressions par l'intermédiaire du gouvernement pour demander d'être exonérées du droit d'exportation, en se fondant sur les conditions du protocole d'entente auquel je viens de faire allusion.

Je constate que lorsque j'ai proposé ma motion, la ministre a reconnu le bien-fondé de mes inquiétudes. Je veux lui assurer que les habitants du Nouveau-Brunswick lui sont reconnaissants pour l'exonération accordée à cinq producteurs de bois d'oeuvre de cette province, qui représentent 97 p. 100 du marché qui est exporté aux États-Unis. Mais cela ne remédie pas à

la situation des 40 autres petits producteurs qui sont gravement menacés lorsque le marché local disparaît à cause d'une importation dans les provinces Maritimes provenant de l'Ouest de nos frontières, comme je l'ai déjà dit.

Je suis d'avis, et c'est également celui de mes collègues et des travailleurs de cette région, dont le gagne-pain et l'avenir économique dépendent d'une forte position concurrentielle et d'une égalité d'accès à l'énorme marché américain, qu'on accorde à tous les producteurs de bois d'oeuvre des Maritimes la possibilité d'être concurrentiels, ce à quoi ils ont légitimement droit.

Comme les producteurs de bois d'oeuvre des Maritimes l'ont si souvent déclaré: «Les producteurs des Maritimes n'ayant rien à voir au problème, nous ne devrions pas nous mêler de la solution». Je voudrais terminer ici mes observations, madame la Présidente, afin de donner également à mes collègues la possibilité d'aborder cette question importante.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Madame la Présidente, je suis très conscient de l'heure et je veux laisser quelques minutes à mon collègue du Nouveau parti démocratique qui voudrait dire un mot de cette proposition très intéressante qui nous agrée complètement. Je demande au député de Fundy Royal (M. Corbett) où il était quand nous avons proposé en comité des modifications réclamant la même chose et que ses collègues du caucus conservateur ont tous voté contre? Où était-il à la Chambre des communes quand ces mesures ont été présentées et que tous ses collègues se sont prononcés contre?

Nous avons vu l'hypocrisie à la Chambre, presque tous les jours chez nos vis-à-vis, mais c'est le comble quand un député conservateur dit qu'il serait opportun d'accorder une exemption aux producteurs de bois d'oeuvre des provinces maritimes, alors que lui-même et ses collègues, qui avaient d'abord présenté ce projet de loi, ont rejeté les amendements proposés et se sont opposés à toute initiative en vue d'offrir un redressement quelconque.

M. Corbett: J'ai parrainé cette motion. Où étiez-vous quand nous comptons sur votre appui?

M. Axworthy: Permettez-moi de citer un de ses collègues conservateurs du Nouveau-Brunswick, le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew). Je cite un extrait du *Telegraph Journal* de Moncton: «Le Nouveau-Brunswick y gagne beaucoup, dit Merrithew au sujet de l'accord.»

M. Corbett: Où est votre motion, Lloyd?

M. Axworthy: Je recommande au député de s'entretenir avec son collègue du Nouveau-Brunswick qui a appuyé l'accord et en a été l'initiateur. Il a maintenant le culot de dire: «Mes collègues et moi-même croyons qu'il serait souhaitable d'obtenir une exemption.» Assurément, son collègue ne le croit pas. Le ministre d'État aux Forêts ne croit pas que ce soit la solution. Il est celui qui a élaboré l'accord depuis le tout début.